

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 13 juin à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, BLATTMAN Sabine représentant en début de réunion M. CUGNET Gérard (arrivé à la question n°6), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès ayant pouvoir de M. BULTEL Jean-Pierre, JAUBERT Sylvie, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : MM. BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques et DISSET Jean-Marie.

Délibération n° 2013/70

**OBJET : GRANDE INSPECTION TELESIEGE FIXE DE L'ALP- LANCEMENT D'UN
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que les travaux visés en objet devaient être réalisés par le nouveau délégué avant l'ouverture de la saison 2013/2014,

VU sa délibération prise au cours de cette même séance décidant la création d'une régie à autonomie financière pour la gestion du domaine skiable du Sauze Super Sauze,

CONSIDERANT que le montant des travaux à effectuer sur le télésiège susvisé est estimé à la somme globale de **360.000 € HT**, répartie comme suit :

Lot 1 - Grande inspection gare motrice, ligne, gare retour :	95.000 € HT
Lot 2 - Fournitures et révisions des pièces mécaniques :	95.000 € HT
Lot 3 - Révisions hydrauliques et modification de l'appareillage électrique de sécurité et de commande :	100.000 € HT
Maîtrise d'œuvre :	8.500 € HT
Assistance pour remplacement appareillage électrique :	4.500 € HT
Coordination SPS :	3.000 € HT
Imprévu (réparations, arbres, alésage...)	54.000 € HT
TOTAL OPERATION :	360.000 € HT

VU le code des Marchés publics et notamment son article 28,

Sur proposition du Président,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

-DECIDE en vue de la mise en œuvre des travaux de lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée,

-AUTORISE le Président à lancer la consultation nécessaire et à signer les marchés à intervenir dès lors que le montant des travaux ne dépasse pas l'estimation précitée,

-PRECISE que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits dans la décision modificative n° 1 au budget annexe ski 2013 de la Communauté votée au cours de la même séance.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M.LANFRANCHI



C.C.V.U.

Séance du 13 Juin 2013